



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2021, À 19H30,
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre	Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay	Mme Nadia Vallières
M. Luc Lachance	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat, d.g./sec.trés.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

179-12-2021

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal du 15 novembre
- 5) Comptes et recettes du mois de novembre

6) Administration :

- 6.1 Registre public des déclarations
- 6.2 Adoption trois budgets révisés 2021 OMH
- 6.3 Taxes à recevoir
- 6.4 Afficheurs de vitesse
- 6.5 Programmation loisirs Bellechasse-Sud

7) Suivis dossiers :

- 7.1 Autorisation dépôt reddition de compte FRR volet 2
- 7.2 Formation éthique et déontologie
- 7.3 Budget 2022 — 2^e séance de travail
- 7.4 Agrandissement restaurant
- 7.5 Réparation façade du complexe

8) Suivi MRC

- 8.1 Procès-verbal du mois de novembre de la MRC de Bellechasse

9) Correspondances

- 9.1 Lettre Precisio
- 9.2 Soumission M. Karl-Anthony Turgeon
- 9.3 Plateforme numérique Anekdote

10) Varia :

- 10.1 Analyse d'eau centre communautaire
- 10.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

11) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. PROCÈS-VERBAL 15 NOVEMBRE 2021

180-12-2021

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance du 15 novembre soit adopté avec les corrections suivantes : au point 6.13 remplacement du montant de 100 \$ par 600 \$ et au point 10.1 apporter la correction suivante « à même le surplus accumulé non affecté. »

5. COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE NOVEMBRE

181-12-2021

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses, au montant de 61 854.35 \$ et celui des recettes au montant de 26 975.13 \$ soient approuvés tels que présentés pour la période de novembre 2021.

6. ADMINISTRATION

6.1 Registre public des déclarations

Pour l'année 2021, aucun don ou marque d'hospitalité, reçu par les élus municipaux, n'a été déclaré à la secrétaire-trésorière.

6.2 Adoption trois budgets révisés 2021 OMH

182-12-2021

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a déposé trois budgets révisés pour 2021 en dates du 16 novembre, du 25 novembre et du 1^{er} décembre;

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter les trois budgets révisés 2021 de l'Office municipal
d'Habitation des Plaines et des Monts de Bellechasse.

6.3 Taxes à recevoir

Le montant des taxes impayées en date du 3 décembre 2021 est
de 59 306.49 \$, incluant les intérêts.

6.4 Afficheurs de vitesse

Les statistiques de vitesse pour les véhicules circulant sur la
route 216 pour l'année 2021 sont déposées aux élus.
Considérant que le pourcentage des véhicules qui ne respectent
pas les limites de vitesse à cet endroit est encore très élevé, il
est recommandé par les membres du conseil, que les données
soient transmises au policier qui parraine la municipalité, afin
qu'une surveillance accrue soit effectuée sur cette route.

6.5 Programmation loisirs Bellechasse-Sud

Lors de l'assemblée générale du Comité des loisirs, qui s'est
tenue le 1 décembre 2021, les membres du comité ont pris la
décision de ne pas publier d'activités dans l'édition d'hiver de la
Programmation loisirs Bellechasse-Sud. La décision sera révisée
au printemps 2022.

7. SUIVIS DOSSIERS

7.1 Autorisation dépôt reddition compte FRR volet 2

183-12-2021

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été
effectué dans le cadre du programme FRR volet 2 pour le projet
d'installation d'un réservoir d'eau à des fins de sécurité
incendie;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 78 498 \$ a été autorisé pour
ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est entièrement finalisé;

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale à
compléter et à signer les documents relatifs à la reddition de
compte et à les transmettre à la MRC de Bellechasse.

7.2 Formation éthique et déontologie

Le calendrier des sessions pour la formation « Le comportement
éthique » offerte par la Fédération québécoise des
municipalités est déposé aux élus. Cette formation est

obligatoire et doit être suivie par tous les élus dans un délai de six mois suivant le début de leur mandat. Chaque élu indiquera son choix de date à Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale afin qu'elle puisse l'inscrire.

7.3 Budget 2022 — 2^e séance de travail

Une deuxième séance de travail portant sur le budget pour l'exercice financier 2022 se tiendra mercredi le 8 décembre à 20 heures.

7.4 Agrandissement restaurant

Une nouvelle demande d'aide financière sera présentée au ministère dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, pour le projet d'agrandissement du restaurant et de construction d'un local dédié aux activités du comité des loisirs de Saint-Nazaire.

7.5 Réparation façade du complexe

La soumission de RBR construction inc. pour la réparation de la façade du complexe est déposée aux élus. Le coût total de la soumission est de 3 459.48 \$ taxes en sus. À noter, que la municipalité avait invité deux entrepreneurs à soumissionner et qu'elle n'a reçu que cette soumission.

8. SUIVI MRC

8.1 Procès-verbal du mois de novembre de la MRC de Bellechasse

Le dépôt du procès-verbal du mois de novembre 2021 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

9. CORRESPONDANCES

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare son intérêt dans les points 9.1 et 9.2, et se retire des discussions.

9.1 Lettre Précisio

Une lettre de M. Karl-Anthony Turgeon, associé chez Précisio S.E.N.C. est déposée aux élus à l'effet que l'entreprise met fin au mandat d'hébergement et de maintenance du site web municipal.

9.2 Soumission Karl-Anthony Turgeon

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Précisio S.E.N.C. a mis fin à son mandat d'hébergement pour le site web de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Karl-Anthony Turgeon a déposé une soumission en son nom pour l'hébergement du site web;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la soumission de M. Karl-Anthony Turgeon au montant de 50\$/mois pour l'hébergement du site web de la municipalité.

9.3 Plateforme numérique Anekdote

Les sites historiques d'intérêt étant peu nombreux dans la municipalité, les membres du conseil décident de ne pas donner suite à l'invitation de Mme Alexandra Legendre concernant son invitation à nous présenter sa plateforme numérique.

10. VARIA :

10.1 Analyse d'eau centre communautaire

Suite aux derniers correctifs effectués aux équipements, il ne semble plus y avoir de problématique au niveau de l'eau du restaurant. Si le problème recommence, une soumission sera demandée afin que l'adoucisseur soit réparé ou remplacé.

10.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Les membres du Conseil municipal déposent leurs déclarations d'intérêts pécuniaires dûment complétées.

Un rapport certifié des déclarations sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

185-12-2021

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20 h 09.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière